IsraÃ«l complÃ¨te son arsenal de rÃ©pression avec un nouvel amendement draconien

Description

Le parlement israÃ©lien, la Knesset, adopte un amendement draconien Ã la loi antiterroriste qui criminalise la Â« consommation de publications terroristes Â».

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 9 novembre 2023



(Shutterstock)

Le 8 novembre 2023, la Knesset israÃ©lienne a adoptÃ© un amendement Ã la loi antiterroriste introduisant une nouvelle infraction pÃ©nale, Ã savoir la Â« consommation de contenu terroriste Â», avec une peine maximale dâ??un an dâ??emprisonnement. Lâ??amendement a Ã©tÃ© adoptÃ© Ã une majoritÃ© de 13 contre 4.

Il sâ??agit, selon le centre lÃ©gal pour les minoritÃ©s arabes en IsraÃ«l *Adalah*, de Â« lâ??une des mesures lÃ©gislatives les plus intrusives et les plus draconiennes jamais adoptÃ©es par la Knesset israÃ©lienne, qui envahit le domaine des pensÃ©es et des croyances personnelles et amplifie considÃ©rablement la surveillance par lâ??Ã?tat de lâ??utilisation des mÃ©dias sociaux. Â»

La loi modifie lâ??article 24 de la loi antiterroriste israÃ©lienne afin dâ??y inclure une nouvelle infraction, Ã savoir la Â« consommation systÃ©matique et continue de publications dâ??une organisation terroriste dans des circonstances qui indiquent une identification avec lâ??organisation terroriste Â». Cette infraction est passible dâ??une peine dâ??emprisonnement pouvant aller jusquâ??Ã un an. Les Â« publications spÃ©cifiques Â» mentionnÃ©es dans la loi comprennent les expressions dâ??Ã©loge, de soutien ou dâ??encouragement dâ??actes terroristes, les appels directs Ã commettre un acte de terrorisme, ainsi que la documentation dâ??un acte de terrorisme. En outre, le projet de loi dÃ©signe le Hamas et lâ??ISIS (lâ??Ã?tat islamique) comme les organisations terroristes auxquelles sâ??applique cette infraction. Lâ??amendement accorde Ã©galement au ministre de la justice le pouvoir de dÃ©clarer dâ??autres organisations terroristes Ã cette liste, avec lâ??accord du ministre de la dÃ©fense et lâ??approbation de la commission de la constitution, des lois et de la justice de la Knesset. La loi a Ã©tÃ© adoptÃ©e en tant quâ??ordonnance temporaire valable pour deux ans.

Lâ??adoption de cet amendement dans les circonstances actuelles sâ??inscrit dans la volontÃ© plus globale dâ??IsraÃ«l de silencier et de contrÃ´ler davantage les voix palestiniennes Ã lâ??intÃ©rieur dâ??IsraÃ«l, qui reprÃ©sentent 20% de la population israÃ©lienne.

Dans le mÃªme souffle, IsraÃ«l arrÃªte lors dâ??un rassemblement pacifique contre la guerre Ã Nazareth ce jeudi 9 novembre, Haneen Zoabi, ancienne dÃ©putÃ©e Ã la Knesset, Sami Abu

Shehadeh, chef du parti Balad, Mohammad Barakeh, ancien dÃ©putÃ© et actuellement prÃ©sident de comitÃ© de suivi des Palestinien.ne.s de 1948, Sami Tatour, responsable de Rassemblement dÃ©mocratique national et Anisstas Shehadeh, chercheur.

https://twitter.com/AdalahEnglish/status/1722565149960098254

date crÃ©Ã©e
2023/11/09